

**VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice : 33
 présents 29
 présents par procuration 4
 absent 0
 absent excusé 0

OBJET :

Marché d'approvisionnement –
 Tarifs des droits de place au 1^{er}
 janvier 2021 et montant de la
 redevance

Le 17 décembre 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 11 décembre 2020, s'est rassemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période de confinement, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebræk, MM. Malnati, Francine, Delaroché, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, M. Duranteau, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Thevenot à Mme Mary, Mme Bitterli à M. Le Maire, Mme Cogné à M. Le Maire, Mme Chénieux à M. Bekare.

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : Mme Fayol Da Cunha

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20201217-DEL2020121713-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2020

Affichage : 21/12/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les clauses du contrat de concession du marché d'approvisionnement avec la société Lombard et Guérin,

VU la proposition d'actualisation de la société Lombard et Guérin dans son courrier en date du 9 novembre 2020,

VU l'avis de la Commission Commerces de Proximité en date du 14 décembre 2020,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 10 décembre 2020,

Considérant le contexte de la crise sanitaire qui a rendu obligatoire la fermeture du marché lors de la 1^{ère} période de confinement et compte-tenu de l'avenir incertain dans le domaine économique,

Considérant que la ville tient à soutenir ses commerces de proximité,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Sylvain Marcuzzo,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de ne pas actualiser les tarifs comme proposé par la société Lombard et Guérin,

FIXE en conséquence les tarifs des droits de place à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

H.

	Tarifs de base 2016	Tarifs 2020	Tarifs au 01/01/2021
Les 5 premières places à couvert avec 1 table et 2 tréteaux	3,86 €	4,02 €	4,02€
A partir de la 6 ^{ème} place	4,79 €	4,99 €	4,99 €
Table supplémentaire ou de retour	1,44 €	1,50 €	1,50 €
Table supplémentaire ou de retour	1,95 €	2,03 €	2,03 €
Le mètre linéaire de façade marchande à découvert sans matériel	2,12 €	2,21 €	2,21 €
Droit de stationnement ou déchargement	1,44 €	1,50 €	1,50 €

DIT que la recette provenant de la redevance d'un montant de 38 513 €, même montant qu'en 2020, sera inscrite sur le budget de la ville pour l'exercice 2021.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **21 DEC. 2020**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CCCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **21 DEC. 2020**
21 DEC. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.